



MINISTÈRE
CHARGÉ DES
TRANSPORTS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Campagne de sécurité des agents des routes sur le réseau routier national à l'abord des chantiers et zones d'intervention 2023

En 2022 le nombre d'accidents sur les zones de chantier ou d'intervention a augmenté de **près de 25% par rapport à 2021** et **4 agents des routes ont perdu la vie en intervention.**

Le 22 mai 2023, un nouvel accident a coûté la vie à un agent de la DIR Atlantique alors qu'il intervenait sur une bande d'arrêt d'urgence pour signaler un poids-lourds en panne.

La plupart de ces accidents sont dus à des **comportements inadaptés ou un manque d'attention de la part des usagers de la route.**

Le ministère des Transports diffuse une nouvelle campagne de communication visant à sensibiliser les usagers de la route sur la règle du corridor de sécurité et la nécessité d'adapter son comportement sur la route lorsque des agents interviennent.

Qu'est-ce que le corridor de sécurité ?

Inscrite dans le code de la route, cette règle impose aux conducteurs **d'adapter leur comportement** à l'approche d'un chantier ou d'un véhicule en intervention sur la route :

- en ralentissant ;
- si possible, en changeant de voie ;
- sinon, en s'écartant au maximum.

Son non-respect est passible d'une contravention de 4^e classe (135€ d'amende et perte de 1 à 6 points de permis).

Adopter les bons comportements pour éviter ces drames

Respectez le corridor de sécurité à l'approche d'un véhicule en intervention.

Pour les voir à temps, soyez toujours attentif au volant :

- ne vous laissez pas distraire (téléphones, radio ou GPS) ;

- faites des pauses régulièrement.
- respectez la distance de sécurité avec le véhicule qui vous précède

Pour en savoir plus : securitedesagentsdesroutes.gouv.fr


MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS
*Liberté
Égalité
Fraternité*

